

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'économie Desjardins de la Métallurgie et des Produits forestiers Saguenay-Lac-St-Jean, tenue le 24 avril 2025 à 18 heures 30, en mode virtuel.

---

**MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

M. Marc Bergeron, président  
Mme Mélanie Tremblay, secrétaire

**RESSOURCES PRÉSENTES :**

Mme Jessika Beaupré, directrice générale par intérim  
Mme Sabrina Dufour-Bilodeau, adjointe à la directrice générale (prise de notes)

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1.1 Mot de bienvenue**

Le président de la Caisse d'économie Desjardins de la Métallurgie et des Produits forestiers Saguenay-Lac-St-Jean, M. Marc Bergeron, souhaite la bienvenue aux personnes assistant à l'assemblée générale annuelle en mode virtuel.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Mme Mélanie Tremblay, secrétaire du conseil d'administration et membre du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures. Elle sera assistée dans ses fonctions par Sabrina Dufour-Bilodeau, adjointe à la direction générale;
- Mme Jessika Beaupré, directrice générale par intérim de la Caisse.

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M. Marc Bergeron informe les membres que cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 20 janvier 2025.

Il précise que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours de quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

**1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins**

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

## 2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

### 2.1 Règles pour participer à l'AGA

Présentation d'une capsule vidéo afin de familiariser les membres avec la plateforme numérique.

#### PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

M. Marc Bergeron précise que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Faire partie du ou des groupes décrits dans nos statuts soit : Villes de Saguenay et d'Alma, Retraité, Rio Tinto Alma, Rio Tinto Jonquière, Rio Tinto Laterrière, Énergie Électrique Alma, Produits forestiers résolu d'Alma, Produits forestiers résolu de Kénogami et Universel;
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société;
- être un membre réadmis membre de plein droit.

### 2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Comme il y aura des votes en direct, M. Marc Bergeron mentionne que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées. Il recommande donc :

- Mme Nancy Paradis;
- M. Francis Bouchard.

afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

**Sur la proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité** de nommer Mme Nancy Paradis et M. Francis Bouchard comme personnes scrutatrices.

### 2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Mme Mélanie Tremblay, secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue
  - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier

- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristoumes) (vote en différé)
  - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.2.3. Élection par acclamation
  - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

**Sur la proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre de jour.

#### **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024**

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, M. Marc Bergeron mentionne qu'aucune lecture ni de résumé seront faits.

**Sur la proposition (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

### **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024**

#### **3.1 Rapport du conseil d'administration**

M. Marc Bergeron présente les membres du conseil d'administration et diffuse les principales réalisations de la dernière année de la Caisse et les différentes orientations. Il termine en remerciant les employés et les gestionnaires pour tout le travail accompli au cours de l'année.

#### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

M. Marc Bergeron présente le rapport sur la surveillance relative à trois (3) règles déontologiques pour la dernière année, soit :

- Le conflit d'intérêts;
- Les dépôts et crédits;
- L'octroi de contrat de fourniture de biens ou de services.

Il est important de noter qu'annuellement, tous les employés et membres de conseil d'administration de la Caisse ont l'obligation d'attester avoir lu et compris le Code de déontologie Desjardins (Code) et de s'engager à le respecter.

Voici donc le bilan de la surveillance de ces trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- À ce titre, aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

### **3.3 Rapport financier**

Présentation d'une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Après la capsule vidéo, Mme Jessika Beaupré remercie chaleureusement tous les employés pour leur travail extraordinaire. Ils ont déployé tous les efforts pour répondre à vos besoins, ont été proactifs et vous ont conseillé selon vos événements de vie. Les résultats de la caisse en témoignent. Elle remercie également les membres, c'est grâce à eux que Desjardins peut remplir sa mission de les accompagner dans leur autonomie financière.

### **3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

Présentation d'une capsule vidéo présentant les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), en dons et en commandites.

M. Marc Bergeron mentionne que dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse adoptera un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté dans les prochains mois.

Le nouveau Plan d'engagement et de proximité permettra de réévaluer nos priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Il remercie les 172 membres qui ont participé à la consultation.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée de la part des membres.

## **5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE**

### **5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)** (vote en différé)

Présentation d'une capsule vidéo sur la ristourne.

M. Marc Bergeron précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et totalement conforme aux encadrements applicables.

Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels recommandée par le conseil d'administration par Mme Jessika Beaupré. Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres se chiffrent à 2 110 000 \$.

Présentation du scénario de versement de ristournes par Mme Jessika Beaupré. Le conseil d'administration recommande un montant de 476 028 \$ pour le versement des ristournes aux membres et un montant de 55 500 \$ pour l'alimentation du fonds d'aide au développement du milieu pour un montant total de 531 528 \$.

**Sur la proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité** que le scénario recommandé par le conseil d'administration sur le partage des excédents annuels et les ristournes soit soumis au vote après les présentations.

## **5.2 Élection des membres du conseil d'administration**

### **5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection**

M. Marc Bergeron agira à titre de président d'élection et Mme Mélanie Tremblay agira en tant que secrétaire d'élection.

### **5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature**

Mme Mélanie Tremblay rappelle la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport du comité de mise en candidature.

Elle précise que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet, notre page Facebook) et bulletin d'information.

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : expérience membre/client, coopération, gouvernance, éducation et en développement durable;
- 2 - 3 femmes et 1 - 2 hommes pour atteindre la parité;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 de 18-34 ans, 2 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus;
- 1 personne représentant la diversité ethnoculturelle.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Mélanie Tremblay poursuit en présentant les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Pour le Groupe retraité : Réjean Savard;
- Pour le Groupe Rio Tinto énergie : Patrick Gauthier;
- Pour le Groupe universel : Karine Gagnon,

Affichage du tableau synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

### **5.2.3 Élection par acclamation**

M. Marc Bergeron mentionne que pour le Groupe Retraité, le Groupe Rio Tinto énergie et le Groupe universel, la Caisse a reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Il déclare élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- Pour le Groupe Retraité : M. Réjean Savard;
- Pour le Groupe Rio Tinto énergie : M. Patrick Gauthier;
- Pour le Groupe universel : Mme Karine Gagnon.

### **5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

Précisions par M. Marc Bergeron que les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration.

Faits saillants pour la période de votation :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- La réécoute de notre assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse;
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile;
- Pour être habilité à voter, les membres doivent être inscrits aux services AccèsD.

#### OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi, 28 avril.

#### PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Faits saillants entourant l'annonce des résultats :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- Dans les 24 à 48 heures ouvrables après la période de votation, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse, c'est ce qui mettra fin à l'assemblée générale annuelle;

- La proposition reçue est conforme au scénario recommandé par votre conseil d'administration. Un vote « POUR » cette proposition s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée;
- En cas de vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

## 6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Marc Bergeron remercie les membres de la Caisse pour leur participation à cette assemblée générale annuelle virtuelle. Il tient également à remercier tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

Il félicite les membres du conseil d'administration nouvellement élus.

Présentation d'une capsule vidéo pour la conclusion de l'assemblée.

## 7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici le résultat obtenu à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

### **PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS ET LES RISTOURNES**

94,92 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 30 avril 2025 à 11h31.

---

**Marc Bergeron, président**

---

**Mélanie Tremblay, secrétaire**